



--> Les dons mobiliers aux associations désormais plafonnés à 300 euros

Actualité législative publié le 28/10/2022, vu 1302 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

La valeur unitaire des biens réformés cédés à titre gratuit aux associations par les administrations de l'État, leurs établissements publics et les collectivités locales ne peut excéder 300 euros.

Un décret modifie le code général de la propriété des personnes publiques pour fixer le plafond de la valeur unitaire des biens mobiliers réformés pouvant être cédés gratuitement à des organismes à but non lucratif par les administrations de l'État, leurs établissements publics et les collectivités territoriales.

Sont notamment mentionnés dans ce texte le matériel informatique pouvant être cédé aux associations de parents d'élèves, aux associations de soutien scolaire, aux associations reconnues d'utilité publique (ARUP) ou aux structures agréées « entreprise solidaire d'utilité sociale », les équipements destinés à l'enseignement, à destination d'organismes assurant des missions de même nature, ou encore des éléments de scénographie pour les structures œuvrant dans le secteur culturel.

Dans tous les cas recensés, la valeur unitaire des biens ne peut excéder 300 euros pour être cédés gratuitement.

Source : francegenerosites.org

Pour plus d'infos : [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)

Téléchargez notre guide : [Recevoir des dons](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Réussir la création d'une association](#)

- A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?
- Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?
- Comment déduire un don de l'IFI en 2022 ?
- Quelle réduction d'impôt pour les dons des entreprises (mécénat) ?
- A quelles conditions un don alimentaire donne-t-il droit à une réduction d'impôt ?
- Comment évaluer un don en nature ?
- Appel public à la générosité : à quelles conditions ?
- Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?
- Comment demander un rescrit mécénat ?
- Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?
- Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?
- Comment trouver un mécène pour financer une association ?
- Comment trouver un sponsor pour financer une association ?